

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2022

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES VALLEES DE L'ARIEGE (CHIVA) POUR L'ETUDE DE CALCUL DE LA PORTANCE DU PONT D'ACCES AU CHIVA – RUE SAINT-VINCENT A PAMIERS		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 27 Absents : 1 Procurations : 5	Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	4-1

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 19 octobre 2022

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI – Michel RAULET – Martine-GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT – Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Carine MENDEZ - Alain DAL PONTE - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Françoise PANCALDI à Xavier FAURE – Audrey ABADIE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Jean GUICHOU - Clarisse CHABAL-VIGNOLES à Xavier MALBREIL - Françoise LAGREU CORBALAN à Anne LEBEAU.

Absent excusé : Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que :

Le CHIVA est propriétaire d'une chaufferie gaz permettant de produire l'eau chaude de l'ensemble immobilier de l'hôpital de Pamiers, sis rue Saint-Vincent à Pamiers (09100). Cette chaufferie est située rue Saint-Vincent à Pamiers (09100) sous les références cadastrales section K numéros 262 et 2887. L'accès à cette chaufferie s'effectue par un pont qui surplombe le canal de Pamiers. Ce canal, cadastré section K numéro 1032, appartient à la ville de Pamiers.

Dans le cadre des enjeux climatiques, le CHIVA souhaite modifier le système d'alimentation de la chaufferie. Le CHIVA souhaite remplacer les chaudières gaz par des chaudières bois. Pour cela, des camions doivent approvisionner régulièrement ce site.

Le CHIVA souhaite savoir si le pont municipal qui traverse le canal possède les caractéristiques techniques suffisantes pour supporter les camions d'approvisionnement.

LE CHIVA demande à la ville de lancer une étude de capacité portante du pont d'accès et s'engage à participer financièrement au coût de l'étude.

La présente convention a pour objet de fixer le montant et les modalités de la participation financière du CHIVA pour l'étude de capacité portante du pont d'accès à la chaufferie du CHIVA - rue Saint-Vincent à Pamiers.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la présente convention et d'autoriser le Maire à en assurer l'exécution.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve la présente convention passée entre la Ville et le Centre Hospitalier des Vallées d'Ariège (CHIVA).

Article 2 : Autorise le Maire à remplir toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le quatre novembre deux mille vingt-deux

Pour extrait conforme, le 04 novembre 2022

PAMIERS, le 04 novembre 2022

Le Maire,
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Alain ROCHET



La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **- 9 NOV. 2022**
ou après notification le